



Première contribution du CCRE à un Agenda Urbain de l'UE

Le nombre croissant d'initiatives aux niveaux européen et international démontre que **les zones urbaines sont maintenant reconnues** dans le rôle qu'elles jouent. Elles sont confrontées et répondent à des défis économiques, sociaux et environnementaux et contribuent ainsi à la réalisation d'objectifs politiques et au développement durable de nos communautés.

Au niveau européen, **de nombreuses initiatives ont émergé ces dernières années**, pour soutenir les actions des villes et les accompagner dans leurs efforts vers un développement urbain durable et intégré : la Charte de Leipzig, le Cadre de Référence pour de la Ville Durable (RFSC), la Convention des Maires, le programme URBACT, l'Agenda Territorial 2020, l'initiative RURBAN, le financement du développement urbain par le Fonds européen de développement régional, les objectifs de développement urbain durable du 7^{ème} Programme d'Action pour l'Environnement, etc.

Ces nombreuses initiatives ont parfois tendance à se chevaucher et à être ainsi contreproductives ce qui conduit à une législation et des politiques de l'UE moins efficaces ; par conséquent une **approche plus cohérente de l'UE** serait utile.

De plus en plus de lois et de politiques européennes ont un impact sur le niveau local, et les villes doivent se conformer à ces règles. Cependant, nous croyons que leurs préoccupations ne sont pas toujours suffisamment prises en considération.

La diversité de l'Europe reflétée au niveau local

L'Europe se caractérise par un nombre élevé de petites et moyennes villes, par conséquent, l'« urbain » dans un futur Agenda urbain de l'UE doit porter sur **les villes et les municipalités de toutes tailles** : petites, moyennes et grandes villes.

Le niveau local joue un rôle important dans notre **démocratie**; les élus locaux ont le devoir de fournir une bonne **qualité de vie** à leurs citoyens, et à cette fin, de prendre les décisions nécessaires pour lesquels ils sont également tenus pour responsables (intérêt public et bien-être).

Leur principal objectif est le bien-être de la population, les conditions dans les différents domaines de sa vie. De nombreuses villes sont confrontées à des contraintes économiques et financières, mais elles doivent continuer à fournir une gamme de services à leurs citoyens et leurs entreprises. Cela doit être mieux pris en compte dans les politiques et la législation de l'UE.

Nous devrions cesser de penser à la ville de façon traditionnelle, dans ses frontières administratives. Un futur Agenda Urbain de l'UE doit prendre en **compte l'interdépendance des villes et de leurs environs**. Selon l'OCDE, près de 80% de la population rurale vit à proximité d'une zone urbaine, et de nombreuses opportunités émergent dans les villes intermédiaires et petites. Une coordination avec les zones environnantes est souvent indispensable pour traiter des questions urbaines, et aborder les questions économiques, sociales et environnementales.

Que doit contenir un Agenda Urbain de l'UE ?

La politique urbaine n'est pas un domaine politique distinct. Elle est un **élément clé d'une politique de développement local plus large, basé sur les spécificités territoriales**. La politique urbaine ne doit pas détourner l'attention de la Commission européenne du développement et de la promotion d'une politique de développement local fondée sur le territoire, en faveur de tous types de zones. La diversité de l'Europe - qui se reflète également dans les villes - est mieux préservée en respectant les spécificités des territoires.

Il sera essentiel que l'agenda urbain prenne en compte l'expertise et la connaissance disponibles au niveau local. Le CCRE promeut le concept de « **Gouvernance en Partenariat** », ce qui signifie que tous les acteurs concernés à différents niveaux de gouvernance doivent coopérer afin de partager une même vision et assurer que les actions soient mises en œuvre avec succès.

Nous plaçons pour que l'Agenda Urbain de l'UE soit une **stratégie non contraignante** pour soutenir le dialogue avec et entre les villes. L'Agenda pourrait **fournir un cadre**, via un Livre plan par exemple, dans lequel le **point de vue local pourrait être mieux pris en compte** lorsqu'une nouvelle législation ou politique est rédigée. Il convient également de procéder à une évaluation correcte et sérieuse de toutes les propositions législatives et autres initiatives de l'UE afin d'étudier leur impact au niveau local.

Un tel cadre communautaire cohérent pourrait alors encourager les autorités locales à prendre des **mesures innovantes** dans une perspective à long terme et leur permettrait aussi de mettre en œuvre des stratégies de développement urbain durable.

Il est également essentiel de mieux informer les décideurs locaux et les chefs de projets sur les possibilités de soutien de l'UE dans tous les domaines, afin d'accroître l'engagement de leur territoire dans les programmes européens et de faciliter l'utilisation des fonds. Il est ainsi nécessaire d'associer étroitement les autorités locales à travers un **dialogue direct avec les institutions de l'UE**.

La **nouvelle politique de cohésion** (2014-2020) est un pas dans la bonne direction: principe de partenariat contraignant, stratégies urbaines intégrées, y compris la coopération urbain-rural, peuvent être mis en œuvre par les autorités locales et régionales dans la période de programmation 2014-2020. Un suivi de la dimension territoriale et urbaine de la politique de cohésion et les autres politiques et programmes de l'UE devrait être inclus dans un Agenda Urbain de l'UE, ainsi que l'implication des autorités locales dans le suivi des fonds structurels (5% du FEDER pour les zones urbaines, le développement local menés par les acteurs locaux (CLLD), des investissements territoriaux intégrés (ITI), et des actions innovantes). Les recherches du CCRE montrent par exemple que les ITI et les CLLD seront des instruments utilisés de façon limitée en raison des contradictions internes des règles de l'UE, de la réticence des États membres ou de l'absence de maîtrise suffisante au niveau local (ou sous-local).

D'autre part, si l'UE s'oriente vers de meilleures politiques urbaines, des données plus précises de ce qui arrive sur le terrain sont nécessaires. Les niveaux NUTS II, III et LA1 actuels ne reflètent souvent pas la réalité du terrain, là où les communautés vivent. Cela affecte la qualité de l'évaluation et des processus de décision au niveau de l'UE. Nous avons besoin d'indicateurs locaux et sous-locaux réels dans toute l'UE. De même, nous devons cesser de nous contenter de mesurer le bien-être seulement grâce au PIB.

Le CCRE reconnaît d'ailleurs qu'il s'agit d'une question sensible car les fonds de l'UE continuent à utiliser le PIB comme principal critère d'allocation. Toutefois, le nouvel Agenda Urbain de l'UE est une excellente occasion de s'attaquer à ce problème. Dans la nouvelle période de programmation 2014-2020, une partie des fonds destinés à l'Objectif thématique 11 pourrait être dépensée pour développer un ensemble d'indicateurs sous-régionaux. Cela serait bénéfique pour le débat sur l'après 2020, mais aussi cela permettrait de passer à une approche basée sur les faits au niveau local et sous-local, ce qui apporterait d'énormes avantages à l'élaboration des politiques nationales.

La dimension internationale

Le CCRE et ses membres sont préoccupés par le développement d'indicateurs « urbains » sur l'« intelligence » d'une ville ou d'une municipalité (« smart city ») par des organismes d'entreprises au niveau international (ISO) ou européen (DIN). Toute norme, s'il y a lieu, devrait être le résultat d'une approche ascendante. Par conséquent, nous demandons à l'UE de ne pas soutenir les normes ISO et DIN développées pour la politique urbaine.

Enfin, pour rendre le cadre de l'UE sur le développement urbain plus cohérent, il doit également servir de base à une position commune de l'UE sur la **scène internationale**. Les villes ont défendu l'adoption d'un objectif de développement urbain durable dans le cadre post-2015 que l'ONU est en train d'élaborer ; les États membres de l'UE ne semblent cependant pas très désireux de soutenir cette proposition. Une position cohérente de l'UE en interne et sur le plan international

serait très utile pour les autorités locales et les citoyens pour mettre en œuvre des actions cohérentes et continues et saisir des opportunités pour un développement durable, ainsi que pour participer activement au Nouvel Agenda Urbain international (Habitat III). En outre, **la Commission doit associer étroitement les représentants des collectivités locales dans la transposition des résultats d'Habitat III dans la législation et les politiques européennes.**

Un Agenda Urbain de l'UE devrait :

- *Prendre en compte la diversité de l'Europe et de ses villes ;*
- *Être compris comme composante d'un contexte plus large de démocratie locale, et de développement local lié aux spécificités des territoires ;*
- *Appliquer une approche de partenariat réel avec tous les acteurs concernés à tous les niveaux de gouvernance ;*
- *Veiller à ce que les interventions de la politique urbaine dans les différentes politiques de l'UE soient cohérentes et que les différents systèmes de financement de l'UE soient consolidés ;*
- *S'assurer que les nouveaux instruments de la politique de cohésion portant sur la dimension urbaine soient adaptés aux besoins des territoires ;*
- *Développer de nouveaux indicateurs locaux et sous-locaux qui reflètent les aspects multi-variables qui affectent les communautés locales à travers toute l'Europe ;*
- *Rejeter la transposition dans les politiques de l'UE des mesures de normalisation internationale, sauf si elles proviennent d'une approche ascendante.*

★